

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 13 décembre 2017, au Centre Administratif Bellechasse, à compter de 20 h 00.

Sont présents les Conseillers suivants :

M. Benoit Gagnon, Armagh
M. David Christopher, Beaumont
M. Jean-Yves Turmel, Buckland
M. Luc Dion, Honfleur
M. Yvon Dumont, La Durantaye
M. Yves Turgeon, Saint-Anselme
M. Martin Lacasse, Saint-Charles
Mme Denise Dulac, Sainte-Claire
M. Sébastien Bourget, Saint-Damien
Mme Manon Goulet, Saint-Gervais
M. Germain Caron, Saint-Henri
M. Martin J. Côté, Saint-Lazare-de-Bellechasse
M. Bernard Morin, Saint-Léon-de-Standon
M. Denis Laflamme, Saint-Malachie
M. Éric Tessier, Saint-Michel
M. Jacques Bruneau, Saint-Nazaire
M. Pascal Fournier, Saint-Nérée
M. Daniel Pouliot, Saint-Philémon
M. Gilles Breton, Saint-Raphaël
M. Christian Lacasse, Saint-Vallier

Formant quorum sous la présidence de M. Clément Fillion, préfet

Sont aussi présents : Mme Anick Beaudoin, directrice générale
M. Christian Noël, directeur général adjoint

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Clément Fillion, préfet, déclare la séance ouverte après constatation du quorum.

2. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Bernard Morin,
appuyé par M. Yvon Dumont
et résolu

que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

1. Ouverture de la rencontre
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2017
4. Comptes et recettes du mois

C.M. 17-12-290

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

5. Rencontres :
 - Chambre de Commerce
 - M. Guy Boudreau
6. Période de questions
7. Aménagement et urbanisme :
 - 7.1. Conformités
 - 7.2. Coordonnateur en aménagement
8. Matières résiduelles :
 - 8.1. Nomination Comité de vigilance
9. Administration :
 - 9.1. Correspondance
 - 9.2. Radio Bellechasse-Etchemins – Aide financière 2017
 - 9.3. Colloque 2018
 - 9.4. Inspection et urbanisme – Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse
 - 9.5. Surplus accumulés – État de situation
 - 9.6. Piste cyclable – Nouvelle-Beauce
 - 9.7. Gestion de comptes - Signatures
 - 9.8. Communauté forestière – Déclaration commune
 - 9.9. FDT- Projet Saint-Nérée-de-Bellechasse
 - 9.10. Bonification entente de développement culturel
10. Sécurité incendie :
 - 10.1. Formation extincteurs – Simulateur
 - 10.2. PLIU – Équipements
11. Dossiers :
 - 11.1. Nominations comités
 - 11.2. Nominations – Autre comités
 - 11.3. Service d'ingénierie – Heures disponibles
12. Informations :
 - 12.1. Élection C.A. FQM
 - 12.2. Social des maires
13. Varia

Adopté unanimement.

C.M. 17-12-291

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par M. Christian Lacasse,
appuyé par M. Gilles Breton
et résolu

que le procès-verbal de la séance régulière du 22 novembre 2017 soit
adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

C.M. 17-12-292

4. RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES ET DES RECETTES PERÇUES – NOVEMBRE 2017

Il est proposé par M. Luc Dion,
appuyé par M. David Christopher
et résolu

que le rapport des dépenses autorisées pour le mois de novembre 2017, au montant de 2 323 554,73 \$ et celui des recettes pour le mois de novembre 2017, au montant de 886 909,28 \$ soient approuvés tels que présentés.

Adopté unanimement.

5. RENCONTRE – CHAMBRE DE COMMERCE – M. YVON LAFLAMME

M. Yvon Laflamme, président de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins, s'adresse aux membres du Conseil pour présenter sommairement les activités et champs d'action de l'organisme.

6. AGENTS D'ACCOMPAGNEMENT LOCAL - GUY BOUDREAU

M. Guy Boudreau informe les membres du Conseil que les municipalités ont la possibilité de se partager les services d'agents d'accompagnement local qui sont sous sa supervision. Développement économique Bellechasse prend en charge la rémunération des employés et facture ensuite les municipalités en fonction du nombre d'heures travaillées pour chacune de celles-ci. Les municipalités intéressées à se joindre au groupe de 9 municipalités qui se partagent actuellement les services de 3 agents d'accompagnement local sont invitées à communiquer avec M. Boudreau.

C.M. 17-12-293

7. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-NÉRÉE-DE-BELLECHASSE

ATTENDU que la municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse a transmis le règlement no 05-2017 modifiant le règlement de construction no 07-04 de la municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse afin de permettre l'utilisation de polyéthylène pour les structures de toiles conçues pour le stockage à des fins publiques, industrielles, commerciales et agricoles;

ATTENDU que le règlement no 07-04 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 05-2017 s'avère conforme au schéma révisé.

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,
appuyé par M. Gilles Breton
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 05-2017 de la municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 17-12-294

8. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-NÉRÉE-DE-BELLECHASSE

ATTENDU que la municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse a transmis le règlement no 04-2017 modifiant le règlement de zonage no 05-04 de la municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse afin d'ajouter deux nouvelles zones, soit les zones 161-R et 162-V, abrogation des zones 161-E et 162-E et agrandissement de la zone 151-V. Les usages et marges sont ajoutés en conséquence. Modification du 3^e paragraphe de l'article 72 afin d'abroger une particularité prescrite pour un logement supplémentaire (parental). Finalement, l'article 116 est modifié afin d'inclure les normes prescrites en provenance de l'étude hydrogéologique en lien avec les disances relatives au puits au Lac-Vert et l'inclusion de normes prescrites selon le RPEP.

ATTENDU que le règlement no 05-04 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 04-2017 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bernard Morin,
appuyé par M. Yvon Dumont
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 04-2017 de la municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

C.M. 17-12-295

9. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

ATTENDU que la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland a transmis le règlement no 15-2017 modifiant le règlement de zonage no 05-2006 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland afin d'ajouter l'usage « para-industriel » dans la zone 16-M ainsi qu'une annotation spécifiant le type d'entreposage autorisé pour ce même usage. Ajout également d'une annotation ciblant des normes précises pour le stationnement spécifiquement pour l'usage « Réparation automobile » dans la zone 16-M;

ATTENDU que le règlement no 05-2006 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 15-2017 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Yves Turmel,
appuyé par M. Martin Lacasse
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 15-2017 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 17-12-296

10. EMBAUCHE – COORDONNATEUR EN AMÉNAGEMENT

ATTENDU qu'un poste de coordonnateur en aménagement du territoire a été affiché pour coordonner la mise en œuvre du PDZA pour assurer le soutien dans la réalisation des travaux de révision, de modification et de mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement et pour la réalisation de d'autres tâches connexes;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été mis en place, composé de Mme Anick Beaudoin, M. Christian Noël et Mme Catherine Bergeron et que des entrevues ont été tenues pour le poste à combler;

ATTENDU que les membres du Comité en sont arrivés à une recommandation unanime sur le candidat à embaucher.

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Christian Lacasse,
appuyé par M. Luc Dion
et résolu

- 1^o que M. Justin Lamare soit embauché à titre de coordonnateur en aménagement du territoire pour un poste régulier, temps plein (période de 3 ans avec possibilité de prolongation) à compter du 15 janvier 2018.
- 2^o qu'il sera rémunéré selon la classe 8, échelon 4 de la structure salariale de la MRC avec les conditions reliées à cette classification.
- 3^o que la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, les documents relatifs à cette embauche.

Adopté unanimement.

C.M. 17-12-297

11. NOMINATION COMITÉ DE VIGILANCE

Il est proposé par M. Pascal Fournier,
appuyé par M. Daniel Pouliot
et résolu

que M. Gilles Breton soit nommé au sein du comité de vigilance à titre de représentant de la MRC de Bellechasse qui est propriétaire et exploitant du lieu d'enfouissement.

Adopté unanimement.

C.M. 17-12-298

12. SYSTÈME CASCADE – ENTENTE INTERMUNICIPALE

ATTENDU que la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse a adopté la résolution no. 1712-138 lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 décembre 2017 afin d'informer la MRC de Bellechasse qu'elle n'offrira plus le service d'approvisionnement en air respirable (système Cascade) lors d'interventions en incendie à compter du 1^{er} mai 2018 et ce, selon les dispositions de l'article 15 de l'entente intermunicipale liant 17 municipalités de la MRC;

ATTENDU que ce service d'approvisionnement en air respirable existe depuis 2006 et qu'il y a lieu de le maintenir;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Anselme a fait l'acquisition en 2016 d'un camion incluant l'équipement Cascade qui dessert également les municipalités de Sainte-Claire et de Saint-Henri.

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Sébastien Bourget,
appuyé par M. Yvon Dumont
et résolu

1° de s'adresser à la municipalité de Saint-Anselme afin de vérifier si son service municipal d'incendie serait en mesure d'offrir le service d'approvisionnement en air respirable aux 17 autres municipalités de la MRC de Bellechasse.

2° de demander si possible une réponse de la part de la municipalité de Saint-Anselme au plus tard le 15 janvier 2018 étant donné que le service ne sera plus offert par la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse à compter du mois de mai 2018 et qu'il faudra étudier rapidement d'autres options en cas de refus.

Adopté unanimement.

C.M. 17-12-299

13. VERSEMENT SUBVENTION 2017 – RADIO BELLECHASSE ETCHEMINS

ATTENDU le dépôt des états financiers Radio Bellechasse-Etchemins pour son exercice financier terminé le 31 août 2017;

ATTENDU que la MRC, après analyse, juge qu'ils répondent aux attentes fixées.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Goulet ,
appuyé par M. Germain Caron
et résolu

d'autoriser la directrice générale à verser la subvention de 4 500,00 \$ inscrite aux prévisions budgétaires 2017 à Radio Bellechasse-Etchemins.

Adopté unanimement.

C.M. 17-12-300

14. COLLOQUE 2018

Il est proposé par M. Gilles Breton,
appuyé par Mme Manon Goulet
et résolu

que la MRC tienne un colloque d'une durée de 2 jours au début du mois de mai 2018 conformément à ce qui a été prévu au budget 2018 de la MRC et que celui-ci se tienne à un endroit situé à une distance d'environ 150 à 200 kilomètres de Saint-Lazare.

Adopté unanimement.

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

C.M. 17-12-301

15. INSPECTION ET URBANISME – MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES

ATTENDU la résolution portant le numéro 171130 adoptée par le Conseil de la municipalité de Saint-Charles à une séance ordinaire tenue le 15 novembre 2017;

ATTENDU la demande formulée par la municipalité de pouvoir gérer et administrer un service d'inspection localement, et ce à compter du 1^{er} juin 2018;

ATTENDU la recommandation effectuée par les membres du Comité administratif.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Pouliot,
appuyé par M. Sébastien Bourget
et résolu

que l'entente ainsi que la quote-part au montant de 16 479 \$ soient maintenues pour l'année 2018 tel que stipulé dans le règlement 148-05 établissant les compétences de la MRC pour l'application de l'ensemble des règlements d'urbanisme de certaines municipalités locales et plus précisément à l'article 11 :

11. RETRAIT

Une municipalité assujettie qui se soustraira de la compétence de la MRC en cours d'exercice devra défrayer les coûts annuels qui lui ont été imputés en début d'exercice financier. La formule de réajustement prévue à l'article 9.2 du présent règlement est, dans un tel cas, inapplicable.

Une municipalité assujettie pourra se retirer sans frais au début d'un exercice financier en autant qu'elle en avise la MRC six mois avant le début de cet exercice financier.

Adopté unanimement.

16. SURPLUS ACCUMULÉS

M. Clément Fillion, préfet, ainsi que Mme Anick Beaudoin et Christian Noël font le point sur les différentes composantes des surplus accumulés de la MRC, sur les affectations qui ont été faites pour 2018 et sur celles qu'il est possible de faire en lien avec différents services rendus par la MRC.

C.M. 17-12-302

17. PISTE CYCLABLE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME

ATTENDU que la municipalité de Saint-Anselme a adopté la résolution no. 20171121-06 afin de demander à la MRC de procéder à l'étude d'un tracé permettant de relier la Cycloroute de Bellechasse à la route du Président-Kennedy à la hauteur de Saint-Isidore.

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bernard Morin,
appuyé par M. Denis Laflamme
et résolu

1° de donner suite à la recommandation effectuée par le Comité administratif visant à informer la municipalité de Saint-Anselme que la MRC de Bellechasse privilégie le raccordement de la Cycloroute à la Véloroute de la Chaudière en empruntant la voie ferrée désaffectée du Québec Central sur une longueur de 3,4 kilomètres.

2° que la concrétisation de ce projet impliquant les 2 MRC est conditionnelle à ce que la MRC de la Nouvelle-Beauce confirme tout d'abord la réalisation des travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur le tronçon du Québec Central se trouvant sur son territoire sur une longueur approximative de 12,2 kilomètres.

Adopté unanimement.

21h25 : Départ de M. Yves Turgeon

C.M. 17-12-303

18. SIGNATURES – GESTION DE COMPTES

ATTENDU qu'il devient nécessaire d'actualiser certaines informations relatives à la gestion des comptes de la MRC à la Caisse Desjardins du Cœur de Bellechasse.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. David Christopher,
appuyé par M. Jean-Yves Turmel
et résolu

A) GESTION DES COMPTES

que la directrice générale, préfet, préfet suppléant, directeur général adjoint, technicienne en administration soient les représentants de la personne morale à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse.

Ces représentants exerceront les pouvoirs de gestion suivants au nom de la personne morale :

- émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la personne morale;

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

- demander l'ouverture par la caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale;
- signer tout document ou convention utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale.

Afin de pouvoir lier la personne morale, les représentants devront exercer leurs pouvoirs de la façon suivante : sous la signature de deux (2) d'entre eux.

Si un représentant adopte l'usage d'un timbre de signature, la personne morale reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci comme si la signature avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été faite sans autorisation, ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans cette résolution sont en sus de ceux que le ou les représentants, administrateurs, dirigeants ou officiers pourraient autrement détenir.

La Caisse pourra considérer que cette résolution entrera en vigueur le 14 décembre 2017 et qu'elle le demeurera tant qu'elle n'aura pas reçu une nouvelle résolution.

**Les détenteurs des titres ou postes mentionnés
ci-dessus sont :**

Titres ou postes	Nom
Préfet	M. Clément Fillion
Secrétaire-trésorière	Mme Anick Beaudoin
Préfète suppléante	Mme Denise Dulac
Directeur général adjoint	M. Christian Noël
Technicienne en administration	Mme Sylvie Côté

Tout changement de détenteur(s) du ou des titres ou postes mentionnés ci-dessous ne sera opposable à la caisse qu'à compter du moment où elle aura reçu un avis écrit à cet effet, signé par le secrétaire-trésorier ou le préfet ou, à défaut, par le principal dirigeant de la personne morale.

Adopté unanimement.

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

C.M. 17-12-304

19. COMMUNAUTÉ FORESTIÈRE – DÉCLARATION COMMUNE

ATTENDU que les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

ATTENDU que les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

ATTENDU que le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,
appuyé par M. Christian Lacasse
et résolu

- 1° d'appuyer la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017.
- 2° de demander à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017.
- 3° de transmettre cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

Adopté unanimement.

C.M. 17-12-305

20. FDT 2016-2017 À 2019-2020 – PROTOCOLE D'ENTENTE PROJET

ATTENDU que l'Accord de partenariat intervenu entre le gouvernement du Québec et les municipalités, qui a été rendu public le 29 septembre 2015, prévoit notamment la reconduction du Fonds de développement des territoires (FDT) pour une période de quatre ans, soit pour les années financières 2016-2017 à 2019-2020;

ATTENDU que le gouvernement a identifié les MRC pour assurer l'engagement de la collectivité et des partenaires du milieu dans la dynamisation de son territoire;

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

ATTENDU que le gouvernement alloue une aide financière à la MRC de Bellechasse relativement au FDT;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse entend redistribuer cette aide financière aux municipalités et aux organismes qui initient des projets en vue d'améliorer les conditions de vie de la population;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse a déposé un projet qui satisfait aux critères d'admissibilité du FDT et de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie qui a été adoptée par le Conseil de la MRC.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,
appuyé par M. Yvon Dumont
et résolu

que le préfet et la directrice générale de la MRC de Bellechasse, soient autorisés à signer un protocole d'entente avec la municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse pour le projet qu'elle a déposé:

-Travaux d'amélioration de la patinoire et achat d'une souffleuse

Adopté unanimement.

C.M. 17-12-306

21. PROMOTION ET VALORISATION DE LA LANGUE FRANCAISE PAR LE TRUCHEMENT D'ACTIVITÉS CULTURELLES DESTINÉES AUX PERSONNES IMMIGRANTES

ATTENDU que le Ministère de la Culture et des Communications du Québec dispose de sommes visant à bonifier l'entente de développement culturel conclue avec la MRC de Bellechasse;

ATTENDU qu'un montant de 3 000 \$ est disponible pour le territoire de la MRC de Bellechasse afin de réaliser des activités culturelles en français pour les personnes immigrantes pour l'année 2018.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. David Christopher,
appuyé par M. Martin Lacasse
et résolu

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

1° que M. Clément Fillion, préfet et Mme Anick Beaudoin, directrice générale, soient autorisés à déposer une demande et à signer les documents nécessaires à la bonification de l'entente de développement culturel entre la MRC de Bellechasse, la Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches du ministère de la Culture et des Communications du Québec et Alpha Bellechasse.

2° que le MCCQ injecte un montant de 3 000 \$, alors que la MRC de Bellechasse et Alpha Bellechasse injecteront chacun 1 500 \$.

Adopté unanimement.

C.M. 17-12-307

22. FORMATION EXTINCTEURS – SIMULATEUR

ATTENDU que M. Normand Boivin, technicien en prévention incendie, doit, dans le cadre de son travail, offrir des formations relatives à l'utilisation des extincteurs et ce, dans les entreprises, garderies, résidences pour personnes âgées et pendant le Programme Pompier 1;

ATTENDU qu'il y a sur le marché un simulateur sécuritaire et léger fonctionnant au propane qui est conçu spécialement pour donner des formations pour l'utilisation des extincteurs;

ATTENDU que le coût d'acquisition d'un tel simulateur est de 11 000 \$ avant taxes au lieu de 15 000 \$ en raison d'une promotion de fin d'année qui est offerte par le fournisseur;

ATTENDU que l'utilisation de ce simulateur est justifiée afin d'améliorer nos actions en prévention des incendies qui constitue un enjeu majeur du schéma de couverture de risques;

ATTENDU la recommandation faite par le Comité administratif.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bernard Morin,
appuyé par M. Yvon Dumont
et résolu

1° que la MRC de Bellechasse fasse l'acquisition du simulateur décrit précédemment.

2° que l'achat de cet équipement régional soit financé à l'aide des sommes disponibles du fonds éolien.

Adopté unanimement.

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

C.M. 17-12-308 **23. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER – VOLET 2 : MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS DE SAUVETAGE**

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Bellechasse a adopté la résolution C.M. 17-10-259 lors de la séance ordinaire du 19 octobre 2017 relativement au dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions hors du réseau routier et ce, dans le but d'acquérir des équipements afin de desservir adéquatement l'ensemble du territoire de la MRC;

ATTENDU que l'achat de chenilles pour le VTT de la municipalité d'Armagh faisait partie des équipements à acquérir pour un montant estimé à 5 200 \$;

ATTENDU qu'après vérification, l'installation de chenilles n'est pas possible sur le VTT de la municipalité d'Armagh.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Christian Lacasse ,
appuyé par M. Denis Laflamme
et résolu

de prévoir l'achat d'une motoneige usagée qui serait localisée à Armagh plutôt qu'un ensemble de chenilles faisant en sorte que les interventions hors réseau routier pourraient quand même se faire pendant les 12 mois de l'année.

Adopté unanimement.

C.M. 17-12-309 **24. ÉLECTION DES COMITÉS**

Les maires s'étant réunis par secteur avant la présente séance pour statuer sur la composition des comités internes de la MRC.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Goulet,
appuyé par M. Jean-Yves Turmel
et résolu

que la composition des Comités internes de la MRC soient les suivants :

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

COMITÉ ADMINISTRATIF

Présidence : M. Clément Fillion, préfet
Secteur A : M. Germain Caron
Secteur B : Mme Denise Dulac, préfète suppléante
Secteur C : M. Yvon Dumont
Secteur D : M. Pascal Fournier
Secteur E : M. Daniel Pouliot

COMITÉ DE LA RURALITÉ

Secteur A : M. Yves Turgeon
Secteur B : M. Bernard Morin
Secteur C : M. Yvon Dumont
Secteur D : Mme Manon Goulet
Secteur E : M. Sébastien Bourget

COMITÉ AMÉNAGEMENT

Présidence : M. Clément Fillion, préfet
Secteur A : M. Germain Caron
Secteur B : M. Luc Dion
Secteur C : M. Christian Lacasse
Secteur D : M. Martin Lacasse
Secteur E : M. Sarto Roy

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Secteur A : M. Germain Caron
Secteur B : M. Luc Dion
Secteur C : M. Christian Lacasse
Secteur D : M. Martin Lacasse
Secteur E : M. Sarto Roy

COMITÉ TRANSPORT DE PERSONNES

Secteur A : M. Yves Turgeon
Secteur B : M. Denis Laflamme
Secteur C : M. David Christopher
Secteur D : M. Gilles Breton
Secteur E : M. Jean-Yves Turmel

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

COMITÉ PISTE CYCLABLE

Secteur A : M. Yves Turgeon

Secteur B : M. Denis Laflamme

Secteur C : M. Yvon Dumont

Secteur D : Mme Manon Goulet

Secteur E : M. Sarto Roy

COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

Secteur A : M. Yves Turgeon

Secteur B : M. Bernard Morin

Secteur C : M. Christian Lacasse

Secteur D : M. Gilles Breton

Secteur E : M. Martin J. Côté

CONSEIL D'ADMINISTRATION DEB

Secteur A : M. Germain Caron

Secteur B : M. Clément Fillion

Secteur C : M. Éric Tessier

Secteur D : M. Pascal Fournier

Secteur E : M. Jean-Yves Turmel

COMITÉ DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Secteur A : M. Yves Turgeon

Secteur B : Mme Denise Dulac

Secteur C : M. Éric Tessier

Secteur D : Mme Manon Goulet

Secteur E : M. Sébastien Bourget

COMITÉ DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Secteur A : M. Yves Turgeon

Secteur B : Mme Denise Dulac

Secteur C : M. Yvon Dumont

Secteur D : M. Gilles Breton

Secteur E : M. Martin J. Côté

CGMR

Secteur A : M. Germain Caron

Secteur B : M. Martin J. Côté

Secteur C : M. David Christopher

Secteur D : M. Sarto Roy

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

TOURISME

Secteur A : M. Martin Lacasse

Secteur B : M. Yves Turgeon

Secteur C : M. Christian Lacasse

Secteur D : M. Daniel Pouliot

SÉCURITÉ INCENDIE

Secteur Sud : M. Bernard Morin

Secteur Centre : Mme Manon Goulet

Secteur Nord : M. David Christopher

Adopté unanimement.

C.M. 17-12-310

25. AUTRES NOMINATIONS

Il est proposé par M. Martin J. Côté,
appuyé par Mme Manon Goulet
et résolu

1° que M. Gilles Breton, maire de Saint-Raphaël, soit nommé comme représentant du milieu municipal au sein de ACDC.

2° que M. David Christopher, maire de Beaumont, soit délégué pour siéger sur le Comité d'Immigration Bellechasse.

Adopté unanimement.

C.M. 17-12-311

26. SERVICE D'INGÉNIERIE – HEURES NON PRISES

ATTENDU que les municipalités d'Armagh, Honfleur et Saint-Lazare n'auront pas écoulé leurs heures allouées dans le cadre du programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM) pour le service d'ingénierie au 31 décembre 2017;

ATTENDU que, dans le cadre du programme, les municipalités ont jusqu'au 31 décembre 2018 pour les utiliser.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bernard Morin,
appuyé par M. Christian Lacasse,
et résolu

de donner suite à la recommandation faite par le Comité administratif à l'effet que les municipalités d'Armagh, Honfleur et Saint-Lazare aient jusqu'au 31 décembre 2019 pour écouler toutes leurs heures inutilisées dans le cadre du PIQM afin d'éviter une surcharge de travail à l'équipe d'ingénierie en 2018 et qu'après ce délai, elles seront perdues.

Adopté unanimement.

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

C.M. 17-12-312

27. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Germain Caron,
et résolu
que l'assemblée soit levée à 22 h 00.

Préfet

Secrétaire-trésorière